

# LA PREVENTION DE LA CORRUPTION

## **Les « Common Industry Standards for Anti-Corruption »**

Conformément à son engagement à lutter contre toutes formes de corruption, Safran et toutes les sociétés du Groupe ont signé les « Common Industry Standards for Anti-Corruption ». Le Groupe participe aussi au comité de déontologie internationale du MEDEF qu'il préside, au comité stratégique de l'International Forum of Business Ethical Conduct (IFBEC), au comité éthique de l'ICC (International Chamber of Commerce), au Cercle Éthique des Affaires (European Business Ethics Network), à la Partnering Against Corruption Initiative (PACI) du World Economic Forum, etc.

## **Le programme de conformité commerciale de Safran**

Safran a formalisé un programme rigoureux de prévention de la corruption et de dissémination d'une culture d'honnêteté et d'équité. Ce programme s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Il a été défini dans un double souci un esprit de responsabilisation des acteurs et de préservation des actifs du Groupe à travers par une gestion maîtrisée des risques. Les membres du Comité exécutif du Groupe et les collaborateurs, directement ou indirectement concernés, sont régulièrement informés.

## **L'organisation d'un réseau de Trade Compliance Officers (TCO)**

Les TCO ont par délégation du président-directeur général de leur société la responsabilité de garantir la stricte conformité des opérations commerciales de la société avec la procédure et les instructions du Groupe en matière d'anti-corruption. Ils sont sous la responsabilité fonctionnelle du directeur de la conformité commerciale et du contrôle des exportations du Groupe.

## **Sélection et validation des partenaires commerciaux**

La sélection et la validation des partenaires commerciaux, ainsi que la procédure de contrôle des cadeaux, invitations ou voyages sponsorisés, offerts ou reçus, sont des opérations strictement encadrées. Cette procédure centralisée décrit de façon claire et précise les rôles des collaborateurs ainsi que les règles à appliquer. Régulièrement mise à jour et enrichie, elle est largement diffusée auprès des managers, des collaborateurs concernés et des partenaires externes du Groupe.

## Les éléments de la procédure

- La validation, la gestion et le contrôle des « lobbyistes » qui doivent par ailleurs être conformes à la charte du lobbying Safran.
- Une clause éthique qui est intégrée dans les conditions générales d'achats de Safran, que doivent signer les fournisseurs du Groupe.
- Des « due diligence compliance » dans le cadre des fusions, acquisitions et création de co-entreprises.

La Direction du Contrôle et de l'Audit effectue des audits réguliers des sociétés du Groupe afin de s'assurer du respect des procédures comptables. Elle contrôle notamment les facturations émises par les partenaires commerciaux, veille à ce que tous les paiements effectués à ceux-ci soient justifiés par des prestations effectives et vérifie que leurs montants ne soient pas supérieurs aux pratiques du marché.